



Emission Obligataire Durable

Rapport d'allocation et
d'impacts
au 30 juin 2024

Emission Obligataire de 500 M€ - Tier 2 -
Maturité 2033 - Coupon 6,250% - ISIN :
FR001400CHR4

Chiffres clés

Top 5

des acteurs de l'assurance en France*

20 000

collaborateurs pour accompagner plus
d'1 Français sur 6

+ 11,7M

de sociétaires, adhérents et clients

1 600

points d'accueil et agences Macif,
AÉSIO mutuelle et Abeille Assurances et
plus de 3 900 courtiers

15,6 Mds €

de chiffre d'affaires combiné

1 800 élus

pour porter la voix des sociétaires et
des adhérents

chiffres à fin décembre 2023
*source : chiffres issus des SFCR 2023 (sur l'année 2022) des principaux acteurs de l'assurance en France



SOMMAIRE

Table des matières

A.	Présentation du Groupe Aéma Groupe	5
A.1	Un groupe mutualiste de référence en France	5
A.2	Un groupe engagé pour une société plus solidaire, plus inclusive, plus respectueuse de l'environnement	8
A.3	Offrir une réponse globale et performante à tous les besoins de protection	9
A.4	Démarche RSE et ISR du groupe	10
A.1	Un mutualisme engagé au service d'un monde plus durable	10
A.2.1	Une entreprise ancrée dans la société et active en matière RSE	10
A.2.2	Aéma Groupe, un groupe porteur des valeurs d'un mutualisme engagé	11
A.2.3	Aéma Groupe, un employeur de référence	11
A.2.4	Aéma Groupe, un groupe porteur de valeurs environnementales fortes	11
A.2.5	Engagement actionnarial d'Aéma Groupe : dire "Non" quand le compte n'y est pas	13
B.	Présentation des marques	14
B.1	Macif SAM, plus de 60 ans d'engagement mutualiste	15
B.2	AÉSIO mutuelle, spécialiste de la santé prévoyance	16

B.3	Abeille Assurances.....	17
B.4	OFI Invest	17
C.	Méthode d'allocation des fonds.....	18
C.1	Dispositif mis en place	18
C.2	Critères d'éligibilité	19
D.	Reporting d'allocation.....	21
D.1	Projets durables – verts et sociaux.....	21
D.1.1	Bâtiments verts	23
D.1.2	Logements sociaux et abri d'urgence	24
D.1.3	Protection des océans.....	24
D.1.4	Forêts gérées durablement	25
D.1.5	Infrastructures d'énergies renouvelables	25
D.2	Gestion des fonds non encore alloués	26
E.	Reporting d'impact	26
E.1	Bâtiments verts	26
E.2	Logements sociaux et abri d'urgence	27
E.3	Forêts gérées durablement	28
E.4	Infrastructures d'énergies renouvelables	28
E.5	Protection des océans.....	29
F.	Annexes.....	31

A. PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE

A.1 Un groupe mutualiste de référence en France

Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle.

Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais dans le top 5 des acteurs de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 15,6 milliards d'euros en 2023. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11,7 millions d'assurés – soit 1 Français sur 6.

L'année 2023 a été marquée par de belles victoires pour le groupe, qui continue de s'imposer comme un acteur majeur de l'assurance en France et confirme son ambition de poursuivre la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, conciliant performance économique, performance sociale et performance environnementale.

Aéma Groupe devient ainsi l'un des seuls acteurs mutualistes couvrant l'ensemble des besoins en assurance à travers l'étendue et la diversité de ses métiers.

Le Groupe s'engage au quotidien pour toujours mieux défendre la protection des citoyens et répondre aux enjeux de celle-ci grâce à ses combats réglementaires (loi Lemoine, 100 % Santé...), à ses prises de position publiques (Cat Nat, bien vieillir...), à l'élargissement de sa chaîne de valeur (acquisition de Mondial PareBrise par la Macif, cession d'Egamo à Ofi Invest Asset Management...) ou encore à ses actions de lobbying en faveur d'une finance plus verte (Say On Climate, Deep Sea Mining, prises de position actionnariales...).

Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles.

Aéma Groupe crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

UN GROUPE *mutualiste* DE PROTECTION



Top 5

des acteurs de l'assurance
en France*



15,6

milliards d'euros
de chiffre d'affaires combiné



+ de 20 000

collaborateurs pour accompagner
+ de 1 Français sur 6



1 800

élus pour porter
la voix des sociétaires
et des adhérents



près de 1 600

points d'accueil
et agences Macif, AÉSIO mutuelle
et Abeille Assurances,
et + de 3 900 courtiers



+ de 11,7

millions de sociétaires,
adhérents et clients

* Source : chiffres issus des SFCR 2023 (sur l'année 2022) des principaux acteurs de l'assurance en France.

L'écosystème des marques du groupe

Grâce à la complémentarité de ses expertises (groupe multimarques, multiréseaux et multimétiers), Aéma Groupe renforce ainsi ses positions sur l'ensemble des métiers de la protection pour accompagner au mieux sa communauté (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises).



30.06.2024

DES POSITIONS *fortes* SUR SES MARCHÉS2^egroupe français en
Auto et MRH (en nombre de contrats)**3^egroupe français en
Santé (primes acquises)**5^eacteur en France en
Assurance-vie (en cours)**5^eau rang des groupes français
de Gestion d'actifs***

Chiffres à fin décembre 2023.

** Réalisé en interne sur la base des classements de l'Argus de l'assurance (chiffres 2022).

*** Communications financières des entités concernées, au 31/12/2022.

A.2 Un groupe engagé pour une société plus solidaire, plus inclusive, plus respectueuse de l'environnement

Aéma Groupe a défini trois combats prioritaires qui se déclinent à la fois en engagements pour le groupe et en thématiques à porter dans le débat public français et européen :

➤ **Incarner une assurance responsable en mettant la prévention au cœur des enjeux.**

Aéma Groupe fait de l'accessibilité et de la pertinence de ses offres d'assurance une priorité : en anticipant les besoins émergents de ses clients et en leur donnant accès à une consommation durable.

L'ensemble de ses marques travaillent sur des solutions innovantes, comme la création de pôles interconnectés du grand âge. Aéma Groupe plaide également pour une meilleure reconnaissance de la prévention dans la réglementation et pour l'ajout d'une garantie des mécanismes assurantiels dans les textes.

➤ Agir face au changement climatique et anticiper les transitions environnementales

Aéma Groupe a pris plusieurs engagements pour accompagner la transition vers une économie durable et pour réduire son empreinte carbone (déploiement de solutions d'épargne tournées vers le financement de l'économie des territoires, réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises et du portefeuille immobilier...).

Aéma Groupe défend également un modèle d'épargne durable et développe des modèles d'assurance-vie pour protéger le patrimoine à long terme et financer l'économie de manière responsable.

➤ Affirmer sa singularité mutualiste et financer l'économie de manière responsable

Aéma Groupe promeut ce modèle mutualiste et l'économie sociale et solidaire (ESS) notamment grâce à sa position dans le débat public et à sa double performance économique et sociale.

Le groupe milite également pour la mise en place d'un instrument juridique permettant aux mutuelles de se développer sur tout le territoire européen tout en conservant leur statut mutualiste, et pour la prise de participation des entreprises mutualistes en France.

A.3 Offrir une réponse globale et performante à tous les besoins de protection

La diversité des marques qui composent le groupe et leur complémentarité contribuent à faire d'Aéma Groupe l'un des acteurs majeurs de la protection en France, capable d'apporter une réponse moderne, complète et performante aux besoins des Français.

Aéma Groupe couvre ainsi l'intégralité des besoins essentiels en assurance : assurance dommages (automobile, deux-roues, habitation, loisirs), santé-prévoyance (individuelle et collective), épargne-retraite (crédit, épargne et assurance-vie) et, enfin, gestion d'actifs (actifs financiers cotés et non cotés, actifs immobiliers).

Rassemblées par des valeurs communes, des convictions fortes et une culture de l'engagement profondément ancrée dans leur histoire, les marques d'Aéma Groupe sont entièrement tournées vers la satisfaction de leurs assurés.

A.4 Démarche RSE et ISR du groupe

A.1 Un mutualisme engagé au service d'un monde plus durable

En tant que groupe mutualiste, investisseur et entreprise activiste, Aéma Groupe porte haut les valeurs d'un mutualisme engagé au service de l'intérêt général et un activisme éclairé, constructif et humaniste.

- Un groupe d'assurance activiste : Aéma Groupe amplifie les forces de ses marques pour créer de nouvelles protections et leur visibilité pour faire entendre sa voix de mutualistes indépendants.
- Un investisseur activiste : Aéma Groupe agit pour une économie durable grâce à une finance responsable.
- Une entreprise activiste : Aéma Groupe bâtit une culture commune fondée sur les valeurs mutualistes d'éthique et de prévenance.

Aéma Groupe est convaincu que l'industrie de l'assurance doit jouer un rôle important dans le développement durable, à la fois en tant que fournisseur de solutions innovantes de gestion des risques et en tant qu'investisseur responsable.

A.2.1 Une entreprise ancrée dans la société et active en matière RSE

Entreprise responsable par sa nature même, Aéma Groupe s'engage à agir concrètement sur les problématiques sociales et environnementales.

Ainsi, en 2023, Aéma Groupe a fait preuve d'un activisme résolu et s'est notamment imposé comme une voix ferme lors des assemblées générales des entreprises dont il est actionnaire, au travers de la campagne Say on climate.

Cette année aura également été marquée par le déploiement de politiques d'exclusion ambitieuses (huile de palme et biocides), par son adhésion au Forum de l'Investissement Responsable (FIR) ou encore par l'entrée d'Aéma Groupe au sein du conseil d'administration de l'Observatoire de la RSE (ORSE).

En interne, Aéma Groupe a déployé des moyens importants pour sensibiliser l'ensemble des dirigeants, administrateurs et opérationnels, face aux enjeux de durabilité avec d'une part, une formation à destination des administrateurs sur la RSE relative aux métiers et entités du groupe ainsi qu'au rôle des élus

et d'autre part, une prise en considération plus importante de la performance extra financière dans la part variable de la rémunération des dirigeants d'Aéma Groupe en 2023.

Afin d'assurer la prise en compte des enjeux de durabilité au plus haut niveau de gouvernance, le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé des objectifs de performance extra financiers : notamment sur le recrutement, la politique égalité Femme/Homme ainsi qu'en matière d'ISR sur la part des encours placés en Organismes de Placements Collectifs (OPCs) qui le sont en OPCs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR). Ces objectifs et leurs indicateurs, sont donc intégrés comme composante de la rémunération variable du directeur général d'Aéma Groupe à hauteur de 30%.

A.2.2 Aéma Groupe, un groupe porteur des valeurs d'un mutualisme engagé

Durant l'année 2023, Aéma Groupe a renforcé ses prises de position en faveur de ses nombreux engagements au service de ses adhérents et plus largement des consommateurs.

Parmi eux, la libéralisation de la loi sur l'assurance emprunteur. Ainsi, et après plus de quinze ans de combat politique, la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur est entrée en vigueur le 1er septembre 2022. Une victoire pour le groupe, engagé historiquement en faveur du pouvoir d'achat, qui illustre la capacité d'Aéma Groupe à porter un lobbying favorable aux consommateurs aux côtés de nombreux partenaires sur le sujet.

A.2.3 Aéma Groupe, un employeur de référence

Aéma Groupe figure au palmarès annuel des Meilleurs Employeurs 2022 réalisé par le magazine Forbes. Parmi les 800 entreprises retenues pour avoir reçu les meilleures recommandations des salariés, Aéma Groupe arrive ainsi en 3^e position au classement mondial dans la catégorie Assurance et occupe la 166^e place du classement toutes catégories d'entreprises confondues. Ce classement réalisé dans 57 pays a été établi sur la base de recommandations faites par un panel de 150 000 participants et sur les critères des actions de leurs entreprises en matière de responsabilité sociétale, de développement des talents et de politique d'égalité hommes-femmes.

A.2.4 Aéma Groupe, un groupe porteur de valeurs environnementales fortes

Aéma Groupe poursuit son engagement en faveur de la sobriété énergétique.

Aéma Groupe adopte un nouveau plan stratégique 2024-2026 dans lequel il s'engage à réduire la consommation énergétique de l'immobilier d'exploitation de 30% d'ici 2030. Cet engagement en faveur de la sobriété énergétique, enjeu d'importance dans le contexte de forte tension du système énergétique actuel, est en cohérence avec ses engagements en faveur de la protection de l'environnement.

Les collaborateurs du groupe ont été sensibilisés et encouragés à réduire leur consommation d'électricité au travers de bonnes pratiques (limitation de la température de chauffage et de climatisation, réduction ou ajustement de l'éclairage...). Leur mobilisation a déjà permis une baisse significative de la consommation d'énergie.

Engagé en faveur de la préservation de la biodiversité et adhérent à au *Finance for Biodiversity Pledge* (FFBP) depuis 2022, le groupe a renforcé sa stratégie en faveur de la biodiversité en adoptant des politiques sectorielles ambitieuses. Dans ce cadre, Aéma Groupe a adopté une politique d'exclusion relative à l'huile de palme non durable et une politique d'exclusion relative aux biocides en 2023.

Signataire depuis 2022 de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une coalition réunissant plus de 80 investisseurs institutionnels cumulant plus de 11 000 milliards de dollars américains d'actifs engagés à atteindre la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissement à horizon 2050, Aéma Groupe a fixé de engagements quantitatifs conformément au Protocole de cette organisation.

Afin de participer à l'atteinte de objectifs de l'Accord de Paris et en lien avec les scénarios scientifiques du GIEC de limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré centigrade, Aéma Groupe se fixe les objectifs suivants :

- réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'obligations d'entreprises et d'actions cotées détenues en direct de 50% (et pas moins de -40%) d'ici 2030. Cet objectif s'entend sur les émissions de G.E.S. des scope 1,2 et 3 des entreprises en portefeuille,
- engager (au moins) les 20 principaux émetteurs de Gaz à effet de serre (G.E.S.) de son portefeuille d'obligations de crédit d'ici fin 2023,
- aligner la trajectoire des portefeuilles d'actifs immobiliers détenus en direct sur une trajectoire de décarbonation Net Zero 1.5 degrés d'ici 2030 sur la base de la méthodologie CRREM¹.

¹ (Carbon Risk Real Estate Monitor)

Ces engagements s'appuient sur les engagements des entités d'assurance du groupe marqués par les spécificités des portefeuilles.

A.2.5 Engagement actionnarial d'Aéma Groupe : dire "Non" quand le compte n'y est pas

Pour Aéma Groupe, être un investisseur activiste, c'est agir au travers de ses investissements, en soutenant les actions de son pôle de gestion d'actifs Ofi Invest, acteur majeur de la finance responsable, 5ème Groupe de gestion d'actifs en France.

Les choix d'investissement sont en effet des leviers déterminants pour œuvrer en faveur des transitions et défendre les intérêts de ses assurés en répondant à leur souhait de mettre leur épargne au service d'un monde plus durable.

Avec 203 milliards d'euros d'actifs sous gestion, représentant environ 10 % de l'épargne des Français, Aéma Groupe dispose d'une capacité d'investissement conséquente. Une force de frappe que le groupe n'hésite pas à mettre en œuvre pour faire bouger les lignes en interpellant les entreprises dont les engagements ne sont pas suffisants.

Considérant l'urgence climatique et l'urgence d'agir, Ofi Invest a ainsi renforcé ses actions sur le dialogue actionnarial en déposant des résolutions climatiques à l'ordre du jour des Assemblées Générales 2023 de grands groupes cotés, occasion de faire entendre sa voix avec détermination pour peser dans les décisions stratégiques des entreprises.

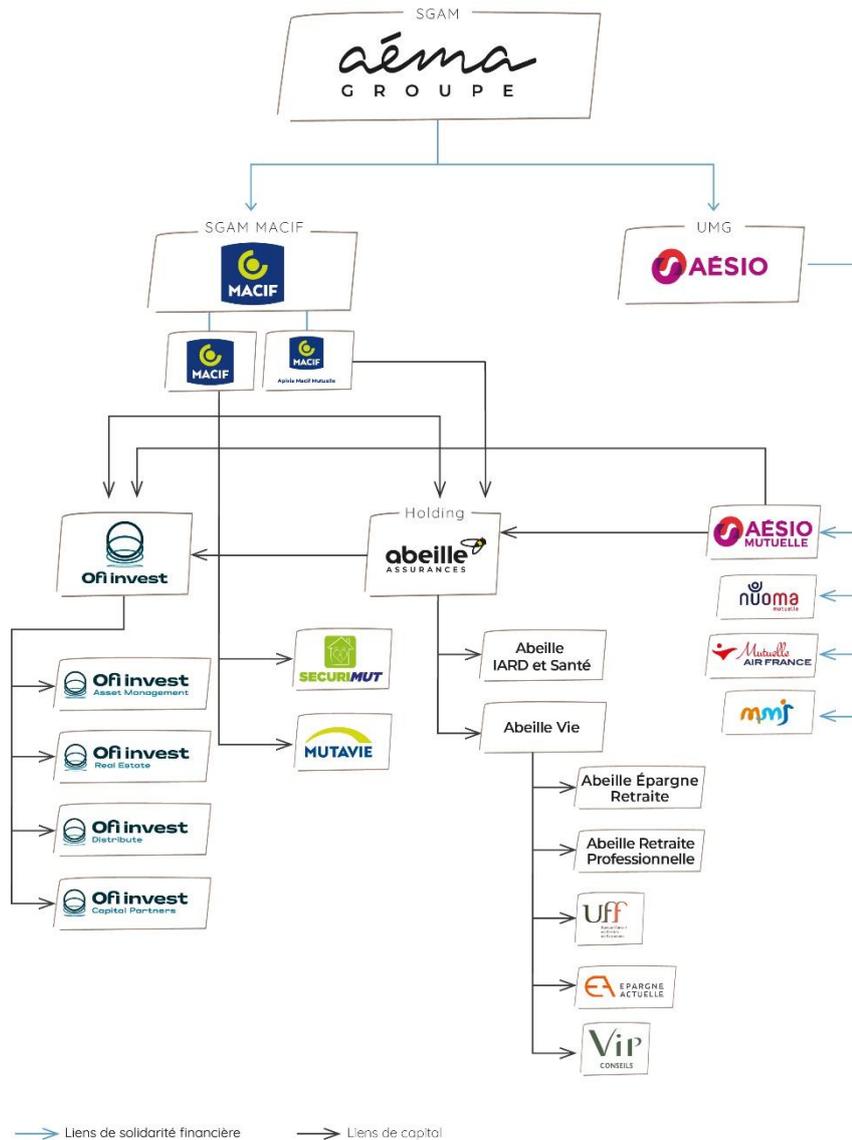
C'est aussi cette volonté d'accélérer le mouvement qui a conduit Aéma Groupe à rejoindre les 45 gestionnaires signataires de la tribune *Say On Climate* du Forum pour l'Investissement Responsable, afin d'inviter les entreprises des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre à systématiquement inscrire des résolutions climatiques à l'ordre du jour de leurs Assemblées Générales.

En ligne avec ce constat, Aéma Groupe a contribué au projet de Loi Industrie Verte porté par le ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, en formulant des propositions concrètes pour mettre l'épargne des Français au service des transitions.

B. PRÉSENTATION DES MARQUES

Le groupe opère selon un modèle d'entreprise novateur et ouvert, caractérisé par la diversité et la complémentarité des expertises de ses quatre marques : Macif, AÉSIO mutuelle, Abeille Assurances et OFI Invest. Cette approche permet d'assurer la durabilité de l'ensemble sur le long terme.

Schéma de structuration juridique simplifié **en vigueur le 30 juin 2024**



> SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle
 > UMG : Union mutualiste de groupe
 > Ofi Invest : Pôle de gestion d'actifs

Organigramme simplifié au 30 juin 2024

B.1 Macif SAM, plus de 60 ans d'engagement mutualiste

Société d'assurance mutualiste, la Macif construit depuis 1960 une relation de confiance durable avec ses assurés et met son activité au service d'un projet humain.

Elle réunit aujourd'hui 5,9 millions de sociétaires-clients et adhérents qui mutualisent leurs risques pour protéger ce qui est essentiel à chacun : sa vie, ses proches et ses biens.

L'engagement, la solidarité et la proximité constituent la pierre angulaire du modèle mutualiste défendu par la Macif. Ces valeurs sont portées par l'engagement quotidien des délégués et des collaborateurs. Elles guident leur action pour accompagner les sociétaires, et plus largement la société, face aux nouvelles ruptures et fragilités liées aux grandes transformations économiques, sociales et sociétales.

La Macif n'a pas d'actionnaire à rémunérer. Chaque année, elle réinvestit ses bénéfices dans des projets au service de ses sociétaires et de l'intérêt général.

Si l'assurance dommages à destination des particuliers constitue son cœur de métier historique, la Macif a diversifié son activité au fil du temps. Elle propose aujourd'hui des offres en assurance dommages, en épargne-retraite et en santé-prévoyance, destinées à apporter des solutions adaptées, utiles et au prix juste tout au long de la vie de ses sociétaires-clients et adhérents. Elle fait partie, avec AÉSIO mutuelle, des membres fondateurs d'Aéma Groupe.

Lancé début 2024, Impact Macif est un Plan Stratégique d'excellence pour une Macif qui veut résolument:

- se positionner durablement comme n°1 de la relation client ;
- conforter sa position de leader sur tous ses marchés ;
- affirmer son rôle d'acteur des transitions écologiques, sociales et sociétales pour démultiplier son impact.

Il vise à renforcer la performance de notre modèle, autour de cinq socles d'excellence : relationnelle, opérationnelle, sociale, sociétale, économique.

Cette excellence nous permettra d'atteindre, à horizon 2026, 4 ambitions stratégiques au cœur des enjeux de société :

- Pouvoir d'achat et Redistribution, pour défendre le pouvoir d'achat, les projets et redistribuer la valeur créée
- Climat et Transitions, pour être un acteur engagé et reconnu sur le climat et les transitions écologiques,

sociales et sociétales ;

- Liens et Générations, pour protéger durablement toutes les générations et renforcer le lien inter générationnel ;
- Unité et Etat d'esprit, pour faire converger notre collectif, cultiver nos singularités et notre modèle de mutualisation au service de sociétaires/adhérents et salariés.

Macif a été élue Marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022 et en 2023, et a été réélue en 2024.

B.2 AÉSIO mutuelle, spécialiste de la santé prévoyance

AÉSIO mutuelle accompagne 2,5 millions de Français grâce à son offre globale de protection.

Spécialiste de la santé-prévoyance, elle agit chaque jour, avec ses parties prenantes, pour améliorer leur quotidien aujourd'hui comme demain.

En tant que troisième mutuelle santé en France, elle a pour ambition de contribuer à faciliter l'accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire. Elle s'engage aux côtés de ses adhérents pour répondre à leurs préoccupations en matière de couverture sociale, de soins et de prévention et leur permettre d'être acteurs de leur santé.

AÉSIO mutuelle est née en 2021 de la fusion de trois mutuelles (Adréa, Apréva et Eovi Mcd) historiquement implantées dans les territoires, avec l'ambition de bénéficier de la force d'une grande mutuelle tout en conservant la proximité avec ses adhérents.

AÉSIO mutuelle accompagne ceux qui lui font confiance au quotidien, grâce à l'expertise de ses collaborateurs et l'engagement des délégués mutualistes, élus par les adhérents de la mutuelle, au cœur des territoires.

En s'appuyant sur ses racines locales, Aésio agit au plus près des besoins de ses adhérents en leur proposant des solutions et un accompagnement adapté à chaque étape de leur vie, que ce soit en matière de couverture santé, de prévoyance, d'épargne/retraite ou d'assurance dommages.

Aésio se mobilise à travers sa démarche RSE pour être « Solidaire Durablement », en accompagnant les transitions sociales, écologiques et numériques dans les territoires.

B.3 Abeille Assurances

Compagnie majeure de l'assurance en France, forte de 170 ans d'expérience et 4 300 collaborateurs dans le pays, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et d'épargne-retraite.

Grâce à une stratégie multicanale unique, elle couvre plus de 3,1 millions de clients particuliers, agriculteurs, professionnels et artisans/commerçants, via un réseau de distribution implanté sur l'ensemble du territoire français (1 000 agents généraux, 1 630 courtiers, 105 conseillers épargne actuelle), une banque patrimoniale (UFF) et une distribution par canal direct avec 185 conseillers téléphoniques (dont Eurofil).

Abeille Assurances a par ailleurs pour partenaire historique l'Afer, première association d'épargnants en France (avec 752 000 adhérents).

Abeille Assurances est, depuis septembre 2021, une marque d'Aéma Groupe, présent dans le top 5 des acteurs de l'assurance en France.

Abeille Assurances est un assureur généraliste qui propose des solutions d'assurance à près de 3 millions de clients à travers une gamme complète de produits pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Abeille Assurances se distingue par son modèle de distribution équilibré et rentable, ses produits innovants et sa gamme étoffée de produits d'assurance vie responsables offrant un large choix de fonds labellisés ISR. Elle propose également des solutions d'épargne simple associant un engagement social responsable à la recherche de performance financière, ainsi que des assurances de biens et de responsabilité civile.

Abeille vie, entité émettrice de l'obligation durable, est une compagnie d'assurance-vie et de capitalisation française filiale à 100% d'Abeille Assurances.

B.4 OFI Invest

Créé en septembre 2022, Ofi Invest est le pôle de gestion d'actifs d'Aéma Groupe. Il se positionne aujourd'hui au cinquième rang des groupes français sur ce marché avec 203,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2023.

Issu du regroupement des activités du Groupe Ofi, d'Abeille Asset Management, d'Abeille REIM et d'Aéma REIM, Ofi Invest constitue un acteur de référence en matière d'investissement socialement responsable (ISR) en France.

La richesse et la complémentarité des solutions d'investissement proposées à travers ce nouveau pôle répondent à la fois au besoin d'accompagner et de financer les grandes transitions sociales et environnementales, et à la volonté croissante des investisseurs et des épargnants de concilier sens et performance pour leurs placements.

Ofi Invest compte plus de 650 collaborateurs engagés au service d'investisseurs institutionnels et particuliers servis par des réseaux et partenaires de distribution, en France et à l'international.

Ofi Invest rassemble sous différentes marques l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs :

- les actifs liquides avec Ofi Invest Asset Management à Paris et Syncicap AM à Hong Kong;
- les actifs non cotés avec Swen Capital Partners (private equity, infrastructure, impact et dette privée) et Zencap. La richesse et la complémentarité des solutions d'investissement proposées à travers ce nouveau pôle répondent à la fois au besoin d'accompagner Asset Management (dette privée);
- les actifs immobiliers avec Ofi Invest Real Estate. La force du Groupe Ofi Invest, c'est à la fois de partager une vision et des valeurs communes tout en conservant la singularité dans l'approche et l'expertise de chacune de ses sociétés.

OFI Invest est désormais détenue à hauteur de 51 % par Macif SAM, de 43 % par Abeille Assurances Holding et de 6 % par Aésio. OFI Invest regroupe l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs, qu'il s'agisse d'actifs financiers cotés et non cotés et les actifs immobiliers.

OFI Invest est signataire des UN PRI.

C. MÉTHODE D'ALLOCATION DES FONDS

C.1 Dispositif mis en place

En juillet 2022, Aéma Groupe a publié un document cadre pour son émission d'obligation durable, en conformité avec les quatre piliers des *Green Bonds Principles* (GBP) établis par l'*International Capital Market Association* (ICMA) :

- Utilisation des fonds
- Gestion des fonds
- Sélection et évaluation des projets
- Reporting

Dans une opinion tierce, Moody's ESG Solutions a confirmé que le document cadre était conforme aux GBP. Par ailleurs, Moody's ESG Solutions a attribué à Aéma Groupe le deuxième niveau le plus élevé en termes d'impact positif des projets éligibles en qualifiant les objectifs ESG de « Robust ».

Chacun des projets financés par l'obligation durable est classé dans l'une des catégories suivantes.

C.2 Critères d'éligibilité

Catégorie de projet éligible	Critères d'éligibilité technique	Contribution à la taxonomie européenne et aux objectifs durables (ODD)
Bâtiments verts	<p>Financement lié à l'acquisition, la construction et la rénovation d'immeubles commerciaux, existants ou en construction, qui répondent à au moins un des critères d'éligibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Bâtiments répondant à des normes de certification reconnues au niveau régional, national ou international : LEED Gold ou supérieur, DGNB Gold ou supérieur, BREEAM very good ou supérieur, HQE Excellent ou supérieur ; ii. La rénovation des bâtiments est conforme aux exigences applicables aux rénovations majeures de la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB) ; iii. Réduction de la demande d'énergie primaire d'au moins 30 % lorsque l'on compare le dernier DPE avant rénovation avec celui publié après rénovation. 	<p>Changement climatique Atténuation et Adaptation</p>   
Infrastructures d'énergies renouvelables	<p>Financement lié à l'acquisition, la conception, la construction, le développement et l'installation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable ; ainsi que le raccordement des unités de production d'énergie renouvelable au réseau électrique.</p> <p>Les sources d'énergie renouvelables comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Énergie éolienne terrestre et offshore ; ii. Énergie solaire thermique. 	<p>Atténuation du changement climatique</p>  
Forêts gérées durablement	<p>Financements liés à l'acquisition, l'entretien et la gestion durable des forêts gérées durablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts gérées durablement certifiées (FSC, PEFC ou équivalent). 	<p>Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes</p>

	<p>Seuls les actifs financés par le fonds <i>Dasos Sustainable Forest and Wood III</i> sont éligibles dans cette catégorie.</p>	 
<p>Protection des océans</p>	<p>Financements visant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La préservation des écosystèmes marins et côtiers par l'atténuation de la pollution plastique et agricole ; 2) La prévention de la surexploitation des océans via : <ul style="list-style-type: none"> - Des solutions permettant d'atténuer la surpêche et/ou de réduire l'utilisation de farine de poisson en aquaculture ; - Des systèmes d'information, des technologies et des instruments de mesure, de suivi et de communication d'indicateurs physiques et chimiques de la pollution des océans et des écosystèmes marins ; - Des solutions permettant l'atténuation du changement climatique par la décarbonisation du transport maritime ou le développement d'infrastructures flottantes d'énergie éolienne offshore, solaire et marémotrice et/ou houlomotrice. <p>Pour être considérés comme éligibles, les projets doivent remplir les deux conditions suivantes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'impact positif du projet sur l'un des trois objectifs susmentionnés doit être confirmé par des experts indépendants (par exemple, un comité d'impact fait partie du système de gouvernance du fond <i>Blue Ocean</i> de Swen CP), et ; 2) Le projet est soumis à une analyse ESG qui comprend une évaluation de l'alignement sur la taxonomie européenne, y compris les critères de sélection technique (TSC) et les critères d'absence de dommage significatif (DNSH). Un tel processus de contrôle de conformité fait déjà partie de la diligence raisonnable mise en œuvre par SWEN CP. <p>Seuls les projets financés par le fonds <i>Blue Ocean</i> de Swen CP seront éligibles dans cette catégorie.</p>	<p>Utilisation durable et protection des ressources en eau et marines</p>  
<p>Logement abordable et Abri d'urgence</p>	<p>1/ Financement lié à l'acquisition de logements sociaux/intermédiaires (individuels ou collectifs) situés en France, existants ou en cours de construction, répondant aux critères d'éligibilité suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Acquisition d'immeubles de logements intermédiaires existants ou en construction conformément aux exigences de production de logements intermédiaires à TVA réduite (art. 279-0 bis A du CGI) pour l'habitation des ménages sous condition de ressources. <p>Population ciblée : Locataires du parc de logements sociaux/intermédiaires, dont les ressources sont inférieures aux plafonds fixés par décret (n° 2022-465 du 31 mars 2022).</p> <p>2/ Financements liés à l'acquisition de logements d'urgence en France, existants ou en cours de construction, répondant aux critères d'éligibilité suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Acquisition d'immeubles d'habitation existants ou en construction pour la population ciblée (telle que décrite ci-dessous) ; ii. Services de soutien social à la population ciblée (comme décrit ci-dessous) 	<p>Accès au logement</p>   

	<p>Population ciblée : Personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (exclues des minima sociaux), familles/personnes sans-abri et demandeurs d'asile.</p>	
--	---	--

Les projets financés par l'émission durable doivent être éligibles à l'une des catégories présentées dans le tableau précédent selon les critères d'éligibilité techniques conformément au Framework publié en 2022.

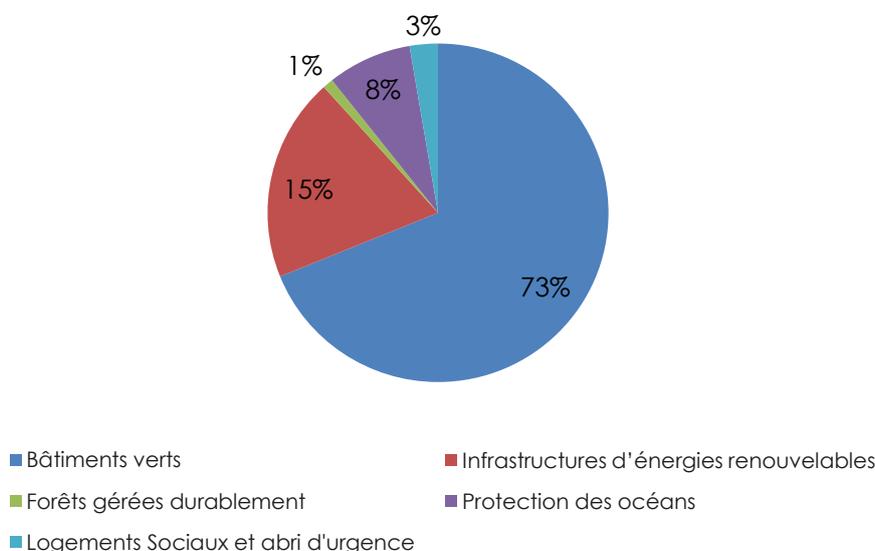
D. REPORTING D'ALLOCATION

L'intégralité des 500 millions d'euros émis en septembre 2022 a été allouée à des projets durables ou sociaux. La valeur totale des actifs qualifiés s'élève à 697 millions d'euros au 30 Juin 2024. Le reporting suivant présente la répartition des montants alloués au 30 Juin 2024, sur la base du montant reçu lors de la levée de fonds.

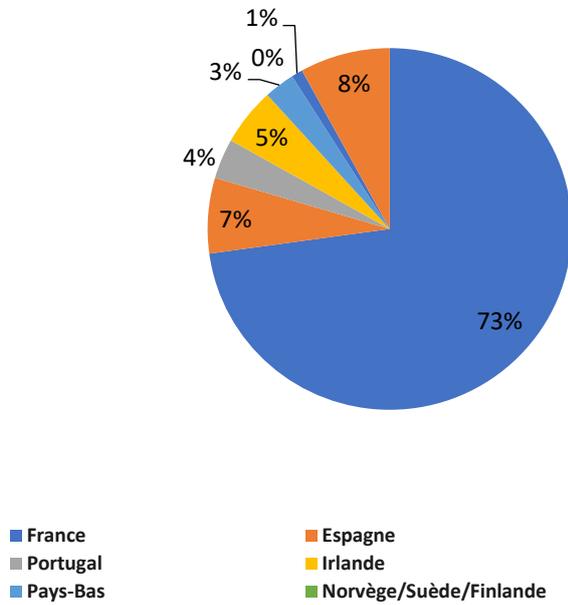
D.1 Projets durables – verts et sociaux

Au 30 Juin 2024, la répartition des actifs alloués est la suivante :

Répartition par type de projets



Répartition géographique



Au total, 14 projets durables ont été financés. Les projets retenus sont regroupés par catégorie et sont décrits ci-dessous. S'agissant des actifs immobiliers, les labels et certifications mentionnés pour les immeubles en construction indiquent que les promoteurs s'engagent de manière ferme et contractuelle à obtenir ces derniers.

D.1.1 Bâtiments verts

Au 30 juin 2024, le nombre d projets de bâtiment verts retenus parmi les actifs éligibles au bond est passé de sept à six du fait de la cession de l'actif Cortis survenue au cours d l'exercice 2023.

Le comité de pilotage et d'allocation a décidé d'allouer les montants initialement affectés à l'actif Cortis aux paiements non encore décaissés, liés au projet Keiko.

Nom de l'Actif	Description	Critère d'éligibilité	Pays	Montant affecté à l'obligation durable
Angers	Acquisition d'une plateforme logistique (actif neuf)	<ul style="list-style-type: none"> BREEAM Very Good Visé	France	26,6 M€
Verpillière	Acquisition d'une plateforme logistique à l'Isle d'Abeau (actif neuf)	<ul style="list-style-type: none"> BREEM Very good Visé	France	10,3 M€
Rodenjris	Acquisition d'une plateforme logistique près de Rotterdam	<ul style="list-style-type: none"> BREEAM-NL Very good Obtenu	Pays-Bas	13,6 M€
Scribe	Rénovation d'immeubles commerciaux existants à Paris	<ul style="list-style-type: none"> « Building renovation complies with the applicable requirements for major renovations of the EPBD (Energy Performance of Buildings Directive) » Obtenu	France	2,4 M€
Jeuneurs	Acquisition d'un immeuble de bureaux	<ul style="list-style-type: none"> HQE Exceptionnel + BREEAM Excellent Visés	France	126,3 M€
Tour KEIKO	À partir de 2024, la tour Keiko deviendra le siège social d'Aéma Groupe. Ce bâtiment emblématique mettra l'accent sur le bien-être et la durabilité. La tour Keiko comptera 14 étages et atteindra une hauteur de 66 mètres. Elle disposera d'un parc à vélos de 300 mètres carrés pour encourager les occupants à se rendre au travail de manière respectueuse de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> HQE Exceptionnel + BREEAM Excellent Visés	France	185,5M€
Total				364,7M€

D.1.2 Logements sociaux et abri d'urgence

Deux projets d'immeubles ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation durable :

Nom de l'Actif	Opération	Critère d'éligibilité	Pays	Montant affecté à l'obligation durable
FLI – Fond de Logements Intermédiaires	FLI est un ensemble de logements intermédiaires comportant 7 671 appartements exploités. La quote-part d'OFI Invest (pour le compte d'Abeille Assurances) dans le fond est de 5 %	Acquisition d'immeubles de logements intermédiaires existants ou en construction conformément aux exigences de production de logements intermédiaires à TVA réduite (art. 279-0 bis A du CGI) pour l'habitation des ménages sous condition de ressources.	France	9,8 M€
HEMISPHERE	Hémisphère est un programme de 4 048 logements d'urgence proposant des places d'hébergement dans des anciens hôtels économiques. La quote-part d'OFI Invest (pour le compte d'Abeille Assurances) dans le fond est de 20%	Acquisition d'immeubles d'habitation existants ou en construction pour les personnes dont les revenus sont au-dessous du seuil de pauvreté et/ou les demandeurs d'asile.	France	3,0 M€
Total				12,8 M€

D.1.3 Protection des océans

Un projet de protection des zones océaniques a été retenu comme éligibles à l'obligation durable.

Chacune des entreprises financées exerce une activité contribuant à protéger les océans.

Pour chacune de ces entreprises, un indicateur sera présenté dans le cadre du rapport d'impact, afin d'illustrer de quelle façon elle contribue à la protection des océans.

Nom de l'Actif	Opération	Critère d'éligibilité	Montant affecté à l'obligation durable
<i>Blue Ocean</i>	Fonds d'investissement dans des entreprises dédiées à la protection des océans.	Projets visant à la préservation des écosystèmes marins et côtiers par la réduction de la pollution plastique et agricole, la prévention de la surexploitation des océans grâce à la réduction de la surpêche et/ou de l'utilisation de farine de poisson dans l'aquaculture ; ou le développement de systèmes d'information, de technologies et d'instruments de mesure.	40,0 M€
Total			40,0 M€

D.1.4 Forêts gérées durablement

Un projet de forêts gérées durablement a été retenu parmi les actifs éligibles à l'obligation durable.

Nom de l'Actif	Opération	Critère d'éligibilité	Pays	Montant affecté à l'obligation verte
<i>Dasos Sustainable Forest and Wood III</i>	Fonds d'investissement dans des forêts gérées durablement	• PEFC Obtenu	Finlande et Pays baltes	5,0 M€
Total				5,0 M€

D.1.5 Infrastructures d'énergies renouvelables

Six projets d'énergie renouvelable ont été retenus parmi les actifs éligibles à l'obligation durable.

Nom de l'actif	Opération	Critères d'éligibilités	Pays	Montant affecté à l'obligation verte
<i>Projet Hathi</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie solaire.	Energie solaire	Espagne	25,7 M€
<i>Projet Knockduff</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne.	Energie éolienne	Irlande	17,9 M€
<i>Projet Issyos</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	Energie éolienne	Espagne	13,7 M€
<i>Projet Amalia</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne et terrestre.	Energie éolienne	Portugal	20,0 M€
Total				77,3 M€

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représente un investissement total de 500 M€. Il convient de souligner que les fonds non encore décaissés, liés au projet Keiko (soit un montant additionnel de 125 M€) pourraient être mobilisés, en cas de besoin, pour maintenir un investissement vert et social de 500 M€ en représentation des fonds levés en septembre 2022. Dans ce cadre, le montant total des actifs éligibles est de 697 M€.

D.2 Gestion des fonds non encore alloués

Tous les fonds ont été alloués au 30 Juin 2024.

E. REPORTING D'IMPACT

Ce rapport présente les impacts positifs des projets financés, sur le plan environnemental comme sur le plan social.

Les impacts environnementaux font référence aux effets positifs sur l'environnement tels que la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions des gaz à effets de serre, etc. Les impacts sociaux des projets durables se réfèrent aux conséquences positives sur les communautés et les populations concernées.

E.1 Bâtiments verts

Les bâtiments verts ont un impact environnemental positif en raison de leur conception économe en énergie et de l'utilisation de matériaux durables. Ils réduisent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en respectant des normes de performance élevées. Les technologies innovantes et les sources d'énergie renouvelable favorisent une meilleure efficacité énergétique et une utilisation responsable des ressources. Les bâtiments neufs sont construits avec une meilleure isolation et une conception adaptée pour minimiser les pertes d'énergie.

Les émissions de CO₂ évitées sont calculées en se basant sur des ratios de référence. Ce calcul est effectué en convertissant les économies de consommation en émissions évitées sur une année complète. Le tableau ci-dessous présente les émissions de CO₂ évitées pour les projets sélectionnés ainsi que leurs comparaisons au benchmark de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). L'OID a établi un baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Celui-ci est élaboré grâce à la participation de plus de trente acteurs importants de l'immobilier, comprenant des bailleurs et des utilisateurs, qui fournissent les informations énergétiques et environnementales de leurs bâtiments. Par la suite, ces données sont vérifiées par l'OID selon une méthodologie définie en collaboration avec un groupe d'experts. Elles font l'objet d'un audit annuel.

Les actifs immobiliers les plus vertueux ont permis d'éviter 78% des émissions de CO₂, les autres biens, ayant été rénovés récemment, feront l'objet d'une optimisation de leur régulation énergétique (programmation,

températures) pour amener leurs émissions sous le benchmark Les deux actifs présentés ci-dessous sont des bâtiments neufs conformes aux normes les plus récentes en matière de performance énergétique.

Projets	Estimation des émissions de CO ² en 2023 des actifs en KgCO ₂ /m ²	Estimation des émissions de CO ² en 2023, pour le benchmark OID en KgCO ₂ /m ²	Estimation des émissions de CO ² évitées en 2023 en kgCO ₂ /m ²	Estimation de la consommation énergétique évitée en 2023 en %
ANGERS	1	8	7	88%
VERPILLERE	1	8	7	89%

E.2 Logements sociaux et abri d'urgence

La restructuration et la réhabilitation d'immeubles ont un impact social positif en améliorant la qualité de vie des habitants. Ces projets contribuent également à l'inclusion sociale en offrant des logements abordables et en revitalisant les quartiers dégradés. De plus, ils intègrent des pratiques durables pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments. Ces initiatives améliorent donc la vie des résidents, stimulent l'économie locale et favorisent l'inclusion sociale.

Les impacts sont évalués en nombre d'individus ayant pu bénéficier de logements sociaux (bénéficiaires).

Nom de l'actif	Opération	Nombre de bénéficiaires
FLI	FLI est un logement intermédiaire qui a 8 335 appartements signés situés dans les zones ² : o A : 61% o A bis : 9% o B1 : 30%	15 765 personnes
HEMISPHERE	Hémisphère est un programme de logement d'urgence proposant des places d'hébergement dans des anciens hôtels économiques, Les objectifs du fonds sont pratiquement atteints pour ce programme. En effet, 9 648 personnes sont logées, et : 74 % des personnes ont pu avoir accès aux droits sociaux contre un objectif de 80% fixé pour le fonds. 85% des enfants ont pu être scolarisés contre 95% en objectifs du fonds.	9 648 personnes

² **Zone A** : agglomération de Paris (dont la zone A bis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés ;

Zone A bis : comprend Paris et 75 communes des Yvelines, des Hauts de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;

Zone B1 : comprend certaines grandes agglomérations et certaines communes où les loyers et le prix des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne non située en zone A bis ou A, quelques villes chères, ainsi les départements d'Outre-Mer ;

[Zonage A, B, C | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/zonage-a-b-c)

E.3 Forêts gérées durablement

Les forêts gérées durablement jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère, les arbres agissent comme des puits de carbone naturels. La gestion durable des forêts augmente leur capacité à absorber le carbone de l'atmosphère.

Les investissements de *Dasos Sustainable Forest and Wood III* ont permis de stocker et d'éviter 63 344 tonnes équivalent CO₂. Ces émissions évitées comprennent les effets de substitution résultant de l'utilisation d'énergie et de produits à base de bois, qui remplace l'énergie fossile, ainsi que des produits émetteurs de carbone et de matières premières.

Macif détient 2,6% de l'encours du fonds *Dasos Sustainable Forest and Wood III*. L'impact de l'investissement réalisé par Macif SAM sur ce fond est donc le suivant :

Estimation du volume net de CO ₂ stocké et évité en 2023 - DASOS	
63 344 tco2	
Carbone stocké et évité	Émissions de GES liées à la gestion durable des forêts
Les forêts gérées durablement financées ont permis de stocker et d'éviter 63 344 tco2 tonnes de CO ₂ .	Les émissions de Scope 2 liées à la gestion des forêts gérées durablement et aux opérations de récolte étaient marginales, soit 1 170 tco2 tonnes équivalent CO ₂ .

E.4 Infrastructures d'énergies renouvelables

Les énergies renouvelables ont un impact positif sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en préservant les ressources naturelles, en améliorant la qualité de l'air et en favorisant le développement durable. Elles contribuent à atténuer le changement climatique en évitant la combustion de combustibles fossiles. La capacité de production d'énergie renouvelable de ces infrastructures est un indicateur pertinent pour mesurer leur impact positif.

De plus, les énergies renouvelables offrent des avantages économiques et créent des emplois locaux dans le secteur des énergies propres. Elles jouent un rôle crucial dans la transition vers un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

Nom de l'actif	Opération	Capacité de la ou des infrastructures d'énergie renouvelable construites ou réhabilitées en MW.
Projet Hathi	Financement d'infrastructures de production d'énergie solaire	100 MW
Projet Knockduff	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	65 MW
Projet Issyos	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	165 MW
Projet Amalia	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	221 MW

E.5 Protection des océans

La protection des zones océaniques est d'une grande importance en raison de son impact sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et sur la préservation de la biodiversité marine. Les océans jouent un rôle clé dans la régulation du climat en absorbant le dioxyde de carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du réchauffement climatique. La préservation des écosystèmes marins permet de stocker de grandes quantités de CO₂. De plus, la protection des zones océaniques contribue à préserver la biodiversité en préservant les habitats naturels et en évitant la surexploitation des ressources.

Les objectifs du fonds Blue Ocean sont axés sur trois domaines clés, visant à adresser les problématiques de :

- La surexploitation des océans ;
- La pollution marine ;
- Du changement climatique à travers des technologies marines.

Les entreprises mentionnées ci-dessous sont des exemples d'investissements qui apportent, de par leur modèle économique, une contribution positive à au moins l'un de ces trois domaines.

a. Ecosubsea a pour activité de nettoyer les coques des navires afin d'éliminer le biofouling. Le biofouling (ou encrassement biologique) désigne le phénomène de colonisation des surfaces immergées par des organismes marins tels que les algues, les mollusques ou les crustacés. Il se produit naturellement et peut entraîner divers problèmes, notamment une augmentation de la résistance à l'eau, une baisse de l'efficacité

énergétique des navires et une dispersion des espèces envahissantes. Le nettoyage des coques des bateaux vise à éliminer ces organismes pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation de carburant et prévenir la dispersion d'espèces nuisibles. L'élimination du biofouling contribue donc à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des écosystèmes marins.

b. 900 Care est une société fabriquant des cosmétiques secs dont l'emballage est réutilisable. L'objectif de l'entreprise est de réduire l'usage du plastique. En effet, on estime aujourd'hui que la quantité de plastique dans les océans sera plus importante que celle des poissons d'ici 2050 si nous ne transformons pas nos habitudes de consommation. L'action de 900.care contribue à réduire la pollution plastique des océans.

c. OceanWings est une entreprise technologique concevant des systèmes exploitant la puissance du vent pour propulser des bateaux commerciaux, grâce à des voiles solides entièrement automatisées. Cette innovation permet de réduire la consommation de carburant des navires équipés, et donc les émissions de gaz à effet de serre. OceanWings équipe actuellement Canopée, le cargo transportant des éléments de la fusée Ariane 6 de la France continentale à la Guyane française. Grâce à une période d'amortissement courte de 2 à 5 ans, cette technologie contribue à décarboner le transport maritime à grande échelle.

Portefeuille AÉMA	Impact de l'entreprise dans les zones marines	Impact d'AÉMA dans les zones marines
Ecosubsea	Ecosubsea a permis de récolter 25,6 tonnes de bio-encrassement en 2023. Le volume de cette récolte rapporté au montant d'investissement AÉMA est de 6,3 tonnes.	6,3 tonnes de bio-encrassement
900.care	L'offre durable de 900.Care a permis d'éviter 60% de poids de plastique, soit 41,5 tonnes au total, (10,2 tonnes attribuables aux investissements AÉMA).	10,2 tonnes de plastique évité
OceanWings	OceanWings a permis d'éviter environ 267 tonnes de CO2e en 2023 grâce à sa technologie de propulsion vélique (66 tonnes attribuables aux investissements AÉMA).	66 tonnes de CO2e évité

F. ANNEXES



Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92075.00 PARIS LA DEFENSE
Tel : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

AEMA Groupe

Limited Assurance Report from one of the Statutory Auditors of Aéma Groupe on the information related to the allocation, as of June 30th, 2024, of funds raised through the Sustainability Bond issued on September 9th, 2022

Limited Assurance Report from one of the Statutory Auditors of Aéma Groupe on the information related to the allocation, as of June 30th, 2024, of funds raised through the Sustainability Bond issued on September 9th, 2022

To the **Chief Executive Officer**,

In our capacity as statutory auditor of Aéma Groupe (“the **Company**”), and in accordance with your request, we have undertaken a limited assurance engagement on the following information (“the **Information**”):

- the allocation, as of June 30th, 2024 of funds raised through the sustainability bond issued by Abeille Vie under number FR001400CHR4 on September 9th, 2022 (“the **Issuing**”) which amount to 500 000 000 euros, contained in the sustainability bond report (the “**Sustainability Bond Report**”)
- the projects financed and/or refinanced of existing and/or future eligible green and/or social projects by the **Issuing** and identified as eligible by the Company (“**Eligible Projects**”)
- the output indicators for each Eligible Projects.

The **Information**, contained in the attached document, has been prepared by the Aéma Groupe’s Investment Officer as a chairman of the sustainability bond steering committee (the “**Committee**”) in the context of the sustainability bond offering dated on September 9th, 2022 (the “**Sustainability Bond Offering**”) and the sustainability bond framework defined by the entity (the “**Sustainability Bond Framework**”).

Our Limited Assurance Conclusion

Based on the procedures we have performed as described under the section “Summary of the work we performed as the basis for our assurance conclusion” and the evidence we have obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Information is not prepared, in all material respects, in accordance with the Aéma Groupe **Sustainability Bond Framework** used, and the basis of preparation set out in section 4 of the **Sustainability Bond Report** (see below under “Understanding how Aéma Groupe has prepared the Information”).

We do not express an assurance conclusion on information in respect of earlier periods not covered by the **Sustainability Bond Report** or on any other information not included in the **Sustainability Bond Report**. We have not reviewed and do not provide any assurance over other individual project information reported.

Understanding how Aéma Groupe has prepared the Information

The absence of a commonly used generally accepted reporting framework or a significant body of established practice on which to draw to evaluate and measure sustainability information allows for different, but acceptable, measurement techniques that can affect comparability between entities and over time.

Consequently, the Information needs to be read and understood together with the **Sustainability Bond Offering** and the **Sustainability Bond Framework** available on Aéma Groupe and Abeille Assurances respective websites.

Aéma Groupe Responsibilities

The management of Aéma Groupe and the Committee is responsible for:

- Selecting or establishing suitable criteria for preparing the **Information**
- Selecting the **Eligible Projects** regarding the eligible criteria
- Preparation of the Information in compliance with the **Sustainability Bonds Offering** and the **Sustainability Bonds Framework**
- Designing, implementing and maintaining internal control over information relevant to the preparation of the Information that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Our Responsibilities

We are responsible for:

- Planning and performing the engagement to obtain limited assurance about whether the **Information** is free from material misstatement, whether due to fraud or error
- Forming an independent conclusion, based on the procedures we have performed and the evidence we have obtained; and
- Reporting our conclusion to the Chief Investment Officer of Aéma Groupe

As we are engaged to form an independent conclusion on the **Information** as prepared by management, we are not permitted to be involved in the preparation of the **Information** as doing so may compromise our independence.

However, we have no responsibility for:

- Challenging the **Eligibility Criteria**, and, in particular, we give no interpretation on the **terms and conditions of the notes**;
- Forming an opinion on the effective use of the funds allocated to the **Eligible Projects** after such funds have been allocated.

Professional Standards Applied

We performed a limited assurance engagement in accordance with the professional guidance of the French Institute of Statutory Auditors ("CNCC") applicable to such engagements.

Our Independence and Quality Control

We have complied with the French Code of Ethics (Code de Déontologie) for Statutory Auditors as well as the provisions set forth in Article L.822-11 of the French Commercial Code (Code de Commerce). In addition, we have implemented a system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with applicable legal and regulatory requirements, the ethical requirements and French professional guidance.

Our work was carried out by an independent and multidisciplinary team with experience in sustainability reporting and assurance.

Summary of the Work we Performed as the Basis for our Assurance Conclusion

We are required to plan and perform our work to address the areas where we have identified that a material misstatement of the Information is likely to arise. The procedures we performed were based on our professional judgment. In carrying out our limited assurance engagement on the Information, we:

- Understood the procedures implemented by the Company for producing the **Information** by inquiries of management
- Verified the compliance, in all material respects, of the **Eligible Projects**, with the Eligibility Criteria (as defined in the *Framework*), by performing substantive testing on a sample basis
- Verified the appropriate segregation of the funds raised from the Issuing and their exclusive allocation to the Eligible Projects and
- Performed the necessary reconciliations between the Information and the accounting records from which it is derived and performed substantive tests, on a sample basis and using other selection methods, to verify the concordance of the Information with supporting documents underlying the accounting records.

The procedures performed in a limited assurance engagement vary in nature and timing from, and are less in extent than for, a reasonable assurance engagement.

Consequently, the level of assurance obtained in a limited assurance engagement is substantially lower than the assurance that would have been obtained had we performed a reasonable assurance engagement.

This report has been prepared within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Paris-La Défense, September 9th, 2024

One of the statutory auditors,

Forvis Mazars S.A.



Maxime SIMOEN
Partner



Jennifer MAINGRE COUDRY
Partner

Allocation Reporting Sustainable Bond €500M - FR001400CHR4

I undersigned, Laurent Deborde, Group Chief Investment Officer, certify that the following assets meet the eligibility criteria set in the Aéma Groupe Sustainability bond framework and that the information below has been prepared under my responsibility:

Projects	Description	Allocated amount as of 30 June 2024 (€)	Geographical location
KEIKO	Green Buildings	185 553 883	France-Issy Les Moulineaux (Offices, 24 265 square meters)
SCRIBE	Green Buildings	2 447 360	France-Paris (Offices, 3 641 square meters)
ANGERS	Green Buildings	26 612 997	France-Verrière en Anjou (Logistic center, 34 666 square meters)
JEUNEURS	Green Buildings	126 346 017	France-Paris (Offices, 5 337 square meters)
RODENJRIS	Green Buildings	13 596 148	Netherland-Berkel en Roderenjrjs (Logistic center, 20 170 square meters)
VERPILLIERE	Green Buildings	10 348 454	France-Verpillière (Logistic Center, 13 254 square meters)
AMALIA	Renewable Energy	20 000 000	Portugal
HATHI	Renewable Energy	25 688 880	Spain
ISSYOS	Renewable Energy	13 700 000	Spain
KNOCKDUFF	Renewable Energy	17 912 990	Spain
DASOS SUSTAINABLE WOOD III	Sustainable Forestry	5 000 000	Europe (mostly Finland and Baltic Countries)
SWEN BLUE OCEAN	Aquatic biodiversity conservation and use of renewable energy from the ocean	40 000 000	World
FLI	Affordable Housing and Emergency Shelter	9 808 612	France
HEMISPHERE	Affordable Housing and Emergency Shelter	2 984 659	France
TOTAL		500 000 000	

The "Cortis" project, which was mentioned last year as an eligible project, is no longer part of the pool of eligible projects as of June 2024, as it has been sold by Abeille during the second half of 2023. The Steering Committee decided to allocate the amounts initially allocated to the Cortis asset to payments not yet disbursed as part of the Keiko project.

The Aéma Groupe Sustainability bond framework was established in July 2022 and a second party opinion was issued by Moody's. In that context, Moody's ESG Solutions considered Aéma Groupe's Framework aligned with the four components of the ICMA[1]'s Green Bond Principles 2021 (GBP) and Social Bond Principles 2021 (SBP).

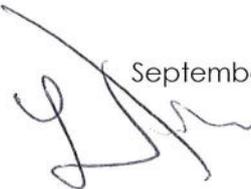
The projects listed above relate to both financing (7%) and refinancing (93%) investment activities. Financing activities are defined as the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project after the bond's issuance (i.e. after September 9th, 2022) whereas refinancing activities relate to the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project within the 2 years look back period (i.e. 2 years prior to September 9th, 2022) irrespective of the initial commitment date.

Projects and eligibility criteria are provided in more details in section C "Method for Allocating Funds" and section D "Allocation reporting" of the sustainability bond annual report.

This information has been prepared in the context of the sustainable bond issue dated on September 9th, 2022 and the sustainable bond framework, available on Aéma Groupe and Abeille Assurances respective websites.

This information is contained in the sustainable bond report, dated June 30th, 2024 and available on Aéma Groupe and Abeille Assurances respective websites.

September 6th, 2024



Laurent Deborde